



Convention relative aux
droits de l'enfant

Distr.
GENERALE

CRC/C/SR.475*
6 juillet 1998

Original : FRANCAIS

COMITE DES DROITS DE L'ENFANT

Dix-huitième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PARTIEL** DE LA 475ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 5 juin 1998, à 10 heures

Présidente : Mlle MASON

SOMMAIRE

EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES (suite)
PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DIX-NEUVIEME SESSION
ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE SUR SA DIX-HUITIEME SESSION
CLOTURE DE LA SESSION

* Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour la 474ème séance.

** Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour le début de la séance (privée)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

Le débat faisant l'objet du compte rendu analytique partiel débute à 11 h 50.

EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES (point 4 de l'ordre du jour) (suite)

Adoption des observations finales

1. La PRESIDENTE invite le Comité à adopter les observations finales concernant les rapports initiaux des Etats parties qu'il a examinés à sa dix-huitième session.

Rapport initial de la Hongrie (CRC/C/8/Add.34)

2. Mme MBOI (Rapporteur) présente le projet d'observations finales du Comité sur le rapport initial de la Hongrie (CRC/C/15/Add.87).

3. Les observations finales sur le rapport initial de la Hongrie sont adoptées.

Rapport initial de la République populaire démocratique de Corée (CRC/C/3/Add.41)

4. Mme MBOI (Rapporteur) présente le projet d'observations finales du Comité sur le rapport initial de la République populaire démocratique de Corée (CRC/C/15/Add.88).

5. Les observations finales sur le rapport initial de la République populaire démocratique de Corée sont adoptées.

Rapport initial des Fidji (CRC/C/28/Add.7)

6. Mme MBOI (Rapporteur) présente le projet d'observations finales du Comité sur le rapport initial des Fidji (CRC/C/15/Add.89).

7. Les observations finales sur le rapport initial des Fidji sont adoptées. Rapport initial du Japon (CRC/C/41/Add.1).

8. Mme MBOI (Rapporteur) présente le projet d'observations finales du Comité sur le rapport initial du Japon (CRC/C/15/Add.90).

9. Les observations finales sur le rapport initial du Japon sont adoptées.

Rapport initial des Maldives (CRC/C/8/Add.33 et 37)

10. Mme MBOI (Rapporteur) présente le projet d'observations finales du Comité sur le rapport initial des Maldives (CRC/C/15/Add.91).

11. Les observations finales sur le rapport initial des Maldives sont adoptées.

Rapport initial du Luxembourg (CRC/C/41/Add.2)

12. Mme MBOI (Rapporteur) présente le projet d'observations finales du Comité sur le rapport initial du Luxembourg (CRC/C/15/Add.92).

13. Les observations finales sur le rapport initial du Luxembourg sont adoptées.

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DIX-NEUVIEME SESSION
(CRC/C/75, chap. V)

14. Le projet d'ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session est adopté.

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE SUR SA DIX-HUITIEME SESSION (CRC/C/75)

15. La PRESIDENTE, présentant le projet de rapport du Comité sur sa dix-huitième session (CRC/C/75), en passe brièvement en revue les principaux chapitres : questions d'organisation et questions connexes, rapports présentés par les Etats parties en application de l'article 44 de la Convention et aperçu général des autres activités du Comité. Dans le cadre de ce dernier chapitre, l'accent est mis sur la coopération avec les organismes des Nations Unies et d'autres organismes compétents, le suivi du débat général sur l'enfant et les médias et le futur débat thématique sur la question des enfants vivant dans un monde marqué par le VIH/SIDA. En l'absence d'objection, la Présidente considérera que le Comité adopte dans son ensemble le projet de rapport sur sa dix-huitième session.

16. Il en est ainsi décidé.

CLOTURE DE LA SESSION

17. La PRESIDENTE, après un échange de remerciements, prononce la clôture de la dix-huitième session du Comité des droits de l'enfant.

La séance est levée à 12 h 35.
